

ConseilDirect^{MC} Barème de frais et nombre d'opérations autorisées

Des conseils complets. Des frais transparents.

L'un des principaux avantages de verser des frais de consultation plutôt que de payer des commissions sur chaque transaction, c'est que vous connaissez les frais dès le départ.

Avec ConseilDirect de BMO Ligne d'action, les frais de consultation annuels tout inclus couvrent une longue liste de services, notamment :

- des conseils en placement en ligne et une optimisation du portefeuille avec le soutien d'une équipe de conseillers ConseilDirect attirés
- une surveillance de votre portefeuille et des alertes
- des opérations sur actions, sur fonds d'investissement et sur titres à revenu fixe, avec un nombre illimité d'opérations en ligne pour les portefeuilles dont l'actif total est d'un million de dollars et plus
- l'accès aux cours en temps réel et à des recherches de tiers

Barème de frais

Total des actifs facturables	Frais annuels
De 10 000,00 \$ à 999 999,99 \$	0,50 % x actifs facturables
1 000 000,00 \$ à 4 999 999,99 \$	0,30 % x actifs facturables
5 000 000,00 et plus	0,10 % x actifs facturables

Les frais sont imputés trimestriellement, terme échu, et calculés en fonction des actifs facturables dans votre compte. Les actifs facturables comprennent les actions, les titres à revenu fixe et les fonds d'investissement. Les liquidités, les fonds du marché monétaire et les fonds d'investissement assujettis à une commission de suivi ne sont pas considérés comme des actifs facturables et n'entrent donc pas dans le calcul des frais.

L'achat de parts de fonds d'investissement entraînera ou peut entraîner le versement de commissions de suivi à BMO Ligne d'action.

Les frais de consultation peuvent être déductibles d'impôt dans les comptes non enregistrés.

Lier vos comptes pour économiser

Pour bénéficier de frais réduits, il est possible de lier vos comptes pour constituer un groupe de facturation par l'entremise d'un spécialiste en placements, ConseilDirect.

Les frais seront ainsi imputés une seule fois à l'ensemble de vos comptes liés. Veuillez noter que le solde de l'un des comptes doit être d'au moins 10 000 \$, celui des autres comptes liés pouvant être moins élevé.

Nombre d'opérations autorisées annuellement

Un nombre précis d'opérations est inclus dans les frais annuels. Commencez par 15 opérations et obtenez-en plus à mesure que votre solde augmente. Cette limite est fixée en fonction du total de l'actif dans votre compte. Ce nombre fait l'objet d'un suivi par l'équipe du service ConseilDirect et est révisé chaque mois.

Si vous dépassez ce nombre, des frais de 7,95 \$ par opération supplémentaire effectuée peuvent être exigés selon la devise du compte. Les opérations supplémentaires ne sont pas assujetties à la TPS, et sont traitées comme des commissions aux fins du calcul de l'impôt.

Si la valeur du total des actifs de votre groupe de facturation est de moins de 10 000 \$, votre nombre d'opérations autorisées sera de zéro et vous aurez à payer 7,95 \$ par opération.

Total des actifs	Nombre d'opérations autorisées annuellement
De 10 000,00 \$ à 50 000,00 \$	15
De 50 000,01 \$ à 150 000,00 \$	30
De 150 000,01 \$ à 200 000,00 \$	45
De 200 000,01 \$ à 250 000,00 \$	55
De 250 000,01 \$ à 300 000,00 \$	65
De 300 000,01 \$ à 400 000,00 \$	80
De 400 000,01 \$ à 500 000,00 \$	100
De 500 000,01 \$ à 750 000,00 \$	130
De 750 000,01 \$ à 1 000 000,00 \$	160
Plus de 1 000 000,00 \$	Aucune limite

Titres non admissibles

Certains titres ne peuvent pas être achetés ni transférés dans un compte ConseilDirect. La liste ci-après en fournit des exemples :

- lingots d'or et d'argent;
- devises non CDN/US;
- devises;
- fonds distincts;
- premiers appels publics à l'épargne (PAPE);
- parts de petite entreprise ou d'entreprise privée;
- valeurs sujettes à restrictions;
- titres inscrits à la cote de CNSX, la Bourse nationale canadienne;
- prêts hypothécaires RER;
- FNB à effet de levier;
- produits gérés spécialisés, notamment :
 - fonds en gestion commune;
 - fonds de couverture;
 - fonds de travailleurs;
 - billets à capital protégé.

Service AccèsPlus^{MD}

Les comptes ConseilDirect non enregistrés sont assortis du service AccèsPlus^{MD1}.

Chaque mois, vous aurez droit gratuitement à deux retraits, transactions par chèque, virements, débits préautorisés, achats par carte de débit *Interac*^{MD2} ou transactions Virement *Interac*^{MD} à une succursale de BMO Banque de Montréal, à un guichet automatique de BMO, dans les Services bancaires numériques de BMO³ ou à un point de vente³.

Frais payables à l'utilisation

Des frais de 1,00 \$ s'appliquent pour chaque transaction additionnelle des types mentionnés ci-dessus^{4,5}.

Les frais de service et les frais applicables aux comptes en dollars américains sont facturés dans cette devise.

Accès au compte par l'intermédiaire de réseaux autres que ceux de BMO

Des frais supplémentaires s'appliquent pour chaque retrait à un guichet automatique d'autres institutions financières ou pour chaque transaction à un point de vente :

Au Canada (réseau <i>Interac</i>) ⁶	2,00 \$
Aux États-Unis ^{6,7}	5,00 \$
À l'extérieur du Canada et des États-Unis international) ⁶	5,00 \$
Achat par carte de débit - À l'extérieur du Canada (réseaux Maestro et Mastercard) ⁸	Aucuns frais supplémentaires

Programmes de services bancaires courants

Si vous préférez payer un montant fixe mensuel, au lieu de payer pour chaque transaction, nous vous suggérons d'opter pour l'un de nos programmes de services bancaires courants de BMO Banque de Montréal pour votre compte de particulier de BMO Ligne d'action avec service AccèsPlus.

Pour en savoir plus sur ces programmes et les frais qui y sont associés, consultez la page Comparez les comptes bancaires sous l'onglet Comptes bancaires du site bmo.com

Les frais restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Les clients seront avertis 60 jours avant toute augmentation des frais. Les services assujettis aux taxes fédérales ou provinciales sont indiqués comme tels. Le montant des taxes figurera séparément ou sera marqué comme inclus sur les relevés, les reçus, etc.

Autres frais du service AccèsPlus

Les frais suivants s'ajoutent aux frais déjà mentionnés. Il se peut que certains d'entre eux soient supprimés pour les clients qui adhèrent à un programme de services bancaires courants de BMO.

Virement <i>Interac</i> - Annulation d'une transaction Virement <i>Interac</i> par vous ou par la Banque ⁹	5,00 \$
Traite bancaire en dollars canadiens ou américains ^{10,11,12,13}	9,95 \$
Mandat en dollars canadiens ou américains ^{10,11,12,13}	9,95 \$
Règlement de factures avec assistance	1,50 \$
Retour d'un article sans provision - Chèque ou paiement préautorisé (incluant tout article payable à BMO tiré sur un compte de particulier) ¹⁴	48,00 \$
Chèques envoyés en recouvrement (jusqu'à 250,00 \$ CA) ¹⁵	15,00 \$
Chèques envoyés en recouvrement (plus de 250,00 \$ CA) ¹⁵	0,125 % (frais minimaux de 25,00 \$ et maximaux de 200,00 \$)
Commandes de chèques personnalisés ¹⁶	Variet selon le type
Retour des images de chèques (par mois)	2,50 \$
Chèque en devises tiré sur un compte en dollars canadiens ¹⁷	20,00 \$
Chèque en devises déposé dans un compte en dollars canadiens ¹⁷	5,00 \$
Retenue pour dépôt d'un article postdaté dans une succursale de BMO Banque de Montréal	3,00 \$

Établissement ou modification d'un ordre permanent (paiement ou virement régulier à partir d'un ou de plusieurs comptes d'une même devise ou entre ceux-ci), sauf dans le cadre d'un programme d'épargne continue ¹⁸	4,50 \$
Réception de virements télégraphiques dans un compte assorti du service AccèsPlus ^{MD19}	16,00 \$
Envoi de virements télégraphiques nationaux et internationaux à partir d'un compte du service AccèsPlus ^{MD19} :	40,00 \$
- plus les frais de communication	10,00 \$
Recherche ou copie d'un article de compte de particulier (p. ex., relevé, pièce justificative, suivi de chèque, reçu de transaction)	5,00 \$
Opposition au paiement (chèque ou paiement préautorisé) ²⁰	
- unique	12,50 \$
- série (en ordre séquentiel, par demande)	20,00 \$

Frais généraux relatifs aux comptes

Les frais ci-après s'appliquent à tous les comptes BMO Ligne d'action. Des taxes peuvent s'appliquer.

Frais d'enregistrement des titres : Certificat d'actions/SDD	100,00 \$ par certificat
Transfert interne (compte non enregistré)	25,00 \$
Transfert sortant	150,00 \$
Certificat de compte de succession - frais de traitement	50,00 \$ par titre
Demande de chèque	10,00 \$ par demande
Garde de valeurs (sauf les OEC et les CPG)	50,00 \$ par certificat, par mois
Remplacement de relevé et de confirmation	5,00 \$ par article
Frais mensuels pour relevés papier	2,00 \$ par compte

Vous devrez payer tout impôt ou toute taxe de vente, d'utilisation, de vente harmonisée ainsi que toute taxe sur les produits et services, sur la valeur ajoutée et sur les transactions exigés par les autorités gouvernementales de tout territoire, et engagés par ou imputés à vous, BMO Ligne d'action ou tout intermédiaire (conjointement ou solidairement) par une autorité gouvernementale dans n'importe quel territoire à la suite de votre Transaction, y compris les frais de la SEC facturés pour les transactions de vente aux États-Unis.

Taux d'intérêt

Les taux intérêts versés sur les soldes en espèces ou imputés aux soldes débiteurs peuvent changer sans préavis. Les intérêts sont calculés séparément sur les soldes en dollars canadiens et sur les soldes en dollars américains. Vous pouvez obtenir les derniers renseignements sur nos taux par l'entremise d'un spécialiste en placements, ConseilDirect.

Conversion de devises

BMO Ligne d'action agit à titre de contrepartiste dans le cadre de toute opération qui exige la conversion de devises (à moins que BMO Ligne d'action vous en avise expressément autrement) et convertira la devise aux taux établis ou déterminés par BMO Ligne d'action (ou les parties apparentées à BMO), à son entière discrétion. Les taux de conversion peuvent varier et sont sujets à changement. Outre les commissions et les autres frais afférents à la transaction, BMO Ligne d'action (ou les parties apparentées à BMO) percevra des revenus sur la conversion de devises, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Conversion de devises		
Montant en dollars USD	Revenus gagnés	Revenus (%) ¹
Moins de 25,000 \$	220	1,6 %
De 25,000 \$ à 74,999.99 \$	130	0,9 %
De 75,000 \$ à 99,999.99 \$	105	0,8 %
De 100,000 à 249,999.99 \$	75	0,5 %
Plus de 250,000 \$	Pas plus de 55	Pas plus de 0,4 %

¹ Le pourcentage est calculé à titre indicatif seulement. Il représente la valeur en pourcentage de nos revenus tirés des conversions. Il est comparé au taux de change annuel moyen de 2024 de la Banque du Canada, qui est de 1,3698, et est arrondi au dixième près.

Comme BMO Ligne d'action offre des comptes non enregistrés ou enregistrés en dollars canadiens ou américains (à l'exception des régimes enregistrés d'épargne-études en dollars américains), la devise selon laquelle toute garantie est détenue ou des fonds déposés dans un compte seront convertis en dollars canadiens ou en dollars américains s'ils sont libellés dans une devise différente de celle du compte dans lequel ils sont détenus ou déposés. BMO Ligne d'action (ou les parties apparentées à BMO) tirera des revenus sur la conversion de devises. Veuillez communiquer avec un spécialiste en placements, ConseilDirect pour obtenir des renseignements sur les taux ou des détails supplémentaires.

Frais de fermeture

Seul un spécialiste en placements, ConseilDirect peut fermer un compte ConseilDirect. Vous devrez payer les frais de consultation accumulés et impayés; les frais pour opérations supplémentaires non réglés, seront perçus séparément. Ces frais sont assujettis à la TPS, à la TVQ ou à la TVH, selon le cas.



¹ Un compte BMO Ligne d'action assorti du service AccèsPlus est composé de votre compte de dépôt de titres ordinaire et d'un compte bancaire en dollars canadiens de BMO Banque de Montréal et, si demandé, d'un compte bancaire en dollars américains. Normalement, les liquidités sont détenues dans un compte bancaire de BMO Banque de Montréal sauf lorsqu'elles sont détenues temporairement par BMO Ligne d'action Inc. Le service AccèsPlus est régi par les modalités de la Convention du client de BMO Ligne d'action. Les comptes non enregistrés ouverts avec le service AccèsPlus sont des comptes bancaires de BMO Banque de Montréal¹⁰⁰, qui est membre de la SADC, et sont admissibles à l'assurance-dépôts de la SADC, jusqu'à concurrence du maximum permis. Pour en savoir plus sur les limites de la protection, veuillez consulter le site Web de la SADC. Les régimes enregistrés autogérés ne sont pas admissibles au service AccèsPlus. Pour les comptes en dollars américains, les montants sont indiqués en dollars américains. L'accès aux guichets automatiques est limité selon le lieu, la limite quotidienne attribuée à votre carte ou la capacité des appareils.

² Les services bancaires numériques comprennent les Services mobiles, les Services bancaires en ligne et l'appli pour tablette.

³ D'autres frais peuvent être facturés par le commerçant pour l'utilisation d'un appareil de point de vente.

⁴ Des frais de traitement de 1,50 \$ s'appliqueront également aux paiements de factures en succursale ou avec l'aide d'un conseiller, Centre contact clientèle.

⁵ La consultation de l'historique d'un compte est gratuite à partir du service Télétansactions ou du site Web de BMO Ligne d'action, ou des Services bancaires en ligne ou des Services mobiles.

⁶ Ces frais s'ajoutent aux frais qui peuvent être imputés par les guichets automatiques (GA) autres que ceux de BMO.

⁷ Les frais ne s'appliquent pas aux opérations effectuées aux guichets bancaires de BMO Banque privée Harris du réseau Cirrus.

⁸ Pour les achats faits à l'extérieur du Canada par l'intermédiaire du réseau Maestro ou Mastercard.

⁹ Ces frais sont imputés si vous annulez le Virement *Interac*, à moins que vous ne l'annuliez le jour même où il est envoyé (heure de l'Est). Ces frais sont également facturés lorsque la Banque contrepeste un Virement *Interac*, peu importe que vous ayez demandé la contrepassation ou non. Ces frais s'ajoutent aux frais non remboursables pour Virement *Interac* pouvant s'appliquer lorsque vous effectuez un Virement *Interac*, s'il y a lieu.

¹⁰ BMO ou d'autres institutions financières peuvent imputer des frais supplémentaires pour le remboursement ou le remplacement des mandats ou des traites volés ou perdus.

¹¹ L'institution financière réceptrice peut exiger certains frais connexes.

¹² Les mandats ou les traites en dollars américains sont offerts sans frais s'ils sont réglés avec un compte personnel en dollars américains.

¹³ Les traites en devises sont assujetties aux règlements de conformité en matière de sanctions, et les noms des bénéficiaires sont comparés à ceux figurant sur la liste des sanctions à l'échelle internationale. Selon les résultats de cette vérification, un bénéficiaire pourrait ne pas être en mesure d'encaisser une traite en devises.

¹⁴ Chèque ou prélèvement automatique.

¹⁵ D'autres institutions financières peuvent exiger certains frais connexes. Nous pouvons imposer des dépenses de tiers ou des frais remboursables, comme des frais de messagerie. Nous nous réservons le droit d'imposer des frais relativement à un article reçu en recouvrement.

¹⁶ Les frais de commande de chèques personnalisés pour des comptes de dépôt de particuliers varient selon le nombre et le type de chèques choisis.

¹⁷ Les effets en devises déposés et retournés par la suite peuvent entraîner une perte de change en raison des fluctuations de taux. Les frais sur les chèques en devises ne s'appliquent pas aux chèques de voyage American Express. Les chèques de voyage en dollars américains autres que ceux émis par American Express ne peuvent pas être négociés à une succursale de BMO.

¹⁸ En sus des frais de transaction de débit. Les frais d'établissement ne sont pas applicables lorsque le virement est lié à un programme d'épargne automatique ou à des cotisations régulières dans un fonds d'investissement, un RER ou un compte d'épargne.

¹⁹ Les autres institutions financières peuvent imputer des frais d'envoi et de réception de virements télégraphiques. Des frais autres que ceux de BMO peuvent s'appliquer aux demandes de renseignements, de suivi, etc. Demandez des précisions en succursale. Lorsqu'une enquête est demandée, des frais peuvent être imputés à cet égard.

²⁰ Vous ne pouvez pas faire opposition à un paiement effectué par prélèvement automatique pour les produits de crédit de BMO comme les prêts, prêts hypothécaires, cartes de crédit et marges de crédit.

¹⁰⁰ *Interac* est une marque de commerce déposée d'Interac Inc., utilisée sous licence. ¹⁰¹ Marque déposée de MasterCard International Incorporated, utilisée sous licence par MasterCard International Inc.

BMO (médaillon contenant le M souligné) est une marque déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. ConseilDirect est un produit de BMO Ligne d'action Inc. ConseilDirect n'offre pas de services de gestion de portefeuille fournis par un gestionnaire de portefeuille. Le client prend ses propres décisions de placement et gère lui-même son portefeuille de placement. ConseilDirect n'offre pas de comptes gérés sous mandat discrétionnaire.

Membre - Fonds canadien de protection des épargnants et Membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.